

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1917

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly

Objet : Développement urbain - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain bâti situées 60 avenue de Verdun et rue de la Poste et appartenant à la Ville de Dardilly

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1917**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Dardilly

Objet : Développement urbain - Projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain bâti situées 60 avenue de Verdun et rue de la Poste et appartenant à la Ville de Dardilly

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération n° 2802-02 - Dardilly Esplanade de la Poste foncier fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Situé le long de l'avenue de Verdun, au cœur de la commune de Dardilly, à l'articulation du quartier des Noyeraies au nord et du bourg au sud, le secteur de l'Esplanade de la Poste apparaît comme un secteur à restructurer en raison d'une organisation viaire au caractère routier peu lisible et consommatrice d'espace. Les équipements publics environnants sont mal reliés au tissu résidentiel et les circulations modes doux rendues difficiles.

Il a été décidé, par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0341 du 15 septembre 2014, que l'opération d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste serait conduite en régie directe. Dans ce cadre, la Métropole de Lyon a la charge d'acquérir le foncier nécessaire au projet d'aménagement, de réaliser les travaux d'équipement et de procéder à la démolition des bâtiments existants dans le périmètre de l'opération.

Le projet, d'une superficie d'un peu plus de 2 ha, est délimité par la rue de la Poste et l'avenue de Verdun au sud et à l'ouest, par le chemin des Écoliers à l'est et par la limite sud du parking de la maison médicale au nord.

Le projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste a pour objectif principal de :

- développer et renforcer la centralité du centre-bourg de Dardilly,
- réaliser des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,
- développer une nouvelle offre de logements répondant aux objectifs du plan local de l'urbanisme et de l'habitat, en diversifiant le parc de logements pour permettre de la mixité sociale.

Pour répondre à ces objectifs, le projet prévoit la construction de logements sociaux pour une surface d'environ 1 300 m² ainsi qu'un local de services du futur commissariat de police municipale pour une surface d'environ 160 m².

Dans le cadre de l'opération d'ensemble de l'Esplanade de la Poste, la Métropole souhaite acquérir les parcelles actuellement occupées par le bureau de poste de Dardilly, prochainement libéré, pour les céder à un bailleur social après démolition.

II - Désignation des biens acquis

Ce projet de requalification du secteur de l'Esplanade de la Poste nécessite l'acquisition d'emprises foncières réalisées en 3 vagues successives. La 1^{ère} a été approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2015-0369 du 7 septembre 2015, la 2^{ème} par délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2789 du 18 décembre 2018 et la 3^{ème} par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3592 du 9 décembre 2019.

Il est proposé, par la présente délibération, l'approbation de la 4^{ème} phase qui consiste en l'acquisition, par la Métropole, d'un ensemble immobilier, comprenant le bureau de poste et un logement, situé 60 avenue de Verdun et rue de la Poste à Dardilly et appartenant à la Ville de Dardilly, le tout bâti sur les parcelles de terrain propre cadastrées BA 291, 292, 356 et 357 représentant une superficie totale de 2 063 m².

III - Conditions de l'acquisition

Le montant de la transaction de 530 000 €, biens cédés libres, a été déterminé entre les parties dans le cadre du bilan de l'opération d'aménagement d'ensemble de l'Esplanade de la Poste ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 14 décembre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 530 000 €, d'un ensemble immobilier constitué des parcelles cadastrées BA 291, BA 292, BA 356 et BA 357 d'une superficie d'environ 2 063 m², biens cédés libres, situé 60 avenue de Verdun et rue de la Poste à Dardilly et appartenant à la Ville de Dardilly, dans le cadre de l'opération d'ensemble Esplanade de la Poste.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2018, pour un montant de 13 950 000 € en dépenses et de 8 185 659 € en recettes sur l'opération n° 4P06O2802.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2023 - chapitre 011, pour un montant de 530 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 7 630 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-302998-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
